

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Conseil Départemental du Haut-Rhin

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 100 Rue Avenue d'Alsace
 Commune Colmar En application de la loi n° 2019-816 du 2 août 2019, et plus particulièrement
 Code postal 68000 de son article 10, à compter du 1er janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace
 succèdera aux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dans tous leurs droits
 et obligations.

Nature des activités : Collectivité territoriale

Qualification : Service environnement et agriculture

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Bufo bufo Crapaud commun	35000- 50 000	ramassage et transport de l'autre côté de la route
B2 Rana temporaria Grenouille rousse	2 000- 15 000	
B3 Ichthyosaura alpestris Triton alpestre	20- 500	Autres espèces contactées: Salamandre tachetée - Salamandra salamandra Grenouille verte - Pelophylax kl. esculentus
B4 Lissotriton helveticus Triton palmé	20- 500	
B5 Lissotriton vulgaris Triton ponctué, Triton lobé	20- 500	Grenouille de Lessona - Pelophylax lessonae Grenouille rieuse - Pelophylax ridibundus Grenouille rousse - Rana temporaria Grenouille agile - Rana dalmatina

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
 Opération de sauvetage des batraciens (cf. descriptif ci-joint en annexe I)

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : ... ramassage des batraciens en bord de route, relâchés immédiats à proximité ...
 ... sur site sécurisé (étang, forêt) ...

Capture manuelle Capture au filet
 Capture avec épuitette Pièges Préciser : capture en sceaux installés le long des filets en bord de route
 Autres moyens de capture Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores Préciser :
 Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :
 Destruction des œufs Préciser :
 Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
 Par pièges létaux Préciser :
 Par capture et euthanasie Préciser :
 Par armes de chasse Préciser :
 Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
 Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores Préciser :
 Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
 Utilisation d'armes de tir Préciser :
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : ... plus de 60 bénévoles et gardes champêtres assermentés, encadrés et formés par l'association BUFO et le Service environnement et agriculture du Département, futur Service environnement et territoire de la CeA)
 Formation continue en biologie animale Préciser :
 Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :
 ou la date : 15/02 - 15/04 sauf site de montagne ou la campagne se poursuit jusqu'à fin avril

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Grand Est
 Départements : Département du Haut-Rhin, futur Collectivité européenne d'Alsace
 Cantons : tous cantons
 Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
 Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : ... mesures prophylactiques pour éviter toute dissémination de maladies infectieuses telles que Batrachochytrium dendrobatidis

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilan annuel distribué à toutes les parties intervenantes + réunion annuelle
 Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

Le Directeur Adjoint de l'Environnement
 et de l'Agriculture

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.
 Fait à Colmar le 01/12/2020
 Votre signature

Eric LEVASSEUR